

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination du président, du vice-président et des  
membres du bureau de la Commission consultative de  
l'aide aux détenus**

**A.Gt 04-12-2002**

**M.B. 05-03-2003**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, notamment l'article 12, § 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2001 portant exécution du décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, notamment l'article 27, § 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 septembre 2002 nommant les membres de la Commission consultative de l'aide aux détenus;

Considérant que la Commission consultative de l'aide aux détenus, en sa séance du 14 octobre, a proposé les candidatures de M. Daniel Martin au poste de président, M. René Michel, au poste de vice-président, et Mme Amélia Kalb et M. Pierre Léonard, aux postes de membres de bureau,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. René Michel est nommé président de la Commission consultative de l'aide aux détenus.

M. Daniel Martin est nommé vice-président de la Commission consultative de l'aide aux détenus.

Mme Amélia Kalb et M. Pierre Léonard sont nommés membres du bureau.

**Article 2.** - Les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> sont nommées pour la durée de leur mandat en tant que membres de la Commission consultative de l'aide sociale aux détenus.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 4 décembre 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL